

Publications des tribunaux

Publication du dispositif

L'auditeur du Tribunal militaire de division 2,

A vous:

Arnold Nicolas, né le 5 août 1976, à Lausanne, originaire de Langnau bei Reiden, fils d'Henri et de Marie-Josée, née Catherine, électricien télé-radio, précédemment domicilié à 1024 Ecublens, chemin de la Forêt 5b, actuellement sans domicile connu; précédemment aide-four, cp chars II/15, actuellement déclaré inapte au service;

vous êtes avisé que l'auditeur du Tribunal militaire de division 2 a rendu le 30 avril 2003 une ordonnance de non-lieu:

l'enquête pénale militaire ordonnée le 25 juillet 2002 contre Arnold Nicolas est clôturée par un non-lieu.

Les frais de l'enquête sont supportés par la Confédération.

La présente ordonnance de non-lieu deviendra définitive si dans les 20 jours dès sa publication elle n'a pas fait l'objet d'un recours adressé au Major Torello Mario-Dominique, case postale 205, 1211 Genève 12, avec indication des motifs et conclusions.

5 août 2003

L'auditeur du Tribunal militaire de division 2:
Major Mario-Dominique Torello

Publication du dispositif

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.08.2003
Date	
Data	
Seite	4876-4876
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 552

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.